

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 22 octobre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 20 et 21 octobre 2014

2014 DGRI 1053 Subvention (5 000 euros) à l'association Centre de Recherche et d'Information pour le Développement – CRID (10^{ème}) pour la Semaine de la Solidarité Internationale 2014.

M. Patrick KLUGMAN, rapporteur.

Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet en délibération en date du 7 octobre 2014 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'association Centre de Recherche et d'Information pour le Développement (CRID) ;

Sur le rapport présenté par M. Patrick KLUGMAN, au nom de la 7^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 5 000 euros est attribuée à l'association Centre de Recherche et d'Information pour le Développement (CRID) sise 14 passage Dubail, 75010 Paris.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2014 et suivants, au titre des relations internationales.